

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DPVI 251 Convention pour subvention avec l'association Femmes Initiatives pour une action d'insertion professionnelle au titre de la Politique de la Ville dans les quartiers sud du 13e arrondissement. Troisième enveloppe 2011.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 et l'avenant n° 1 voté les 29 et 30 mars 2010 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 novembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'Association Femmes Initiatives et lui propose l'attribution de la subvention correspondante;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 3 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.294 euros est attribuée à l'Association Femmes Initiatives (D05861 / 12825), pour Atelier d'écriture pour l'insertion professionnelle avec DELF Professionnel (2011-06181). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant aux projets subventionnés.

Article 2 : Les dépenses correspondantes, d'un montant total de 5.294 euros, sont imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations oeuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.